

COLLÈGE DES PERSONNELS BIATSS

SCRUTIN DU **27 novembre 2018**

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote le 28 novembre 2018

Date de proclamation des résultats : Vendredi 30 novembre 2018

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Inscrits	22
Votants	11
Taux de participation (Votants / Inscrits)	50,00%
Suffrages à déduire	0
Total des suffrages exprimés	11

Quotient électoral	5,5
(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)	

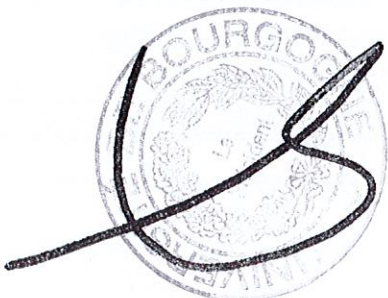
Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Liste "Scolarité Lettres et Philosophie"	11	2	0	0	2
Total	11	2	0	0	2

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Elus :	
Liste "Scolarité Lettres et Philosophie"	Maud LAUFERON
	Philippe VIGNERON

Fait à Dijon, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Les membres du Comité
Electoral Consultatif,

